DIVERS

SAFER GRAND-EST

Appel de candidatures

La SAFER Grand-Est se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/03/2024 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental du Bas-Rhin, Maison de l'Agriculture Schiltigheim BP 80036 67013 STRASBOURG CEDEX Tél. 03 88 62 52 90 ou par mail à l'adresse candidat67@safergrandest.fr Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental du Bas-Rhin ou au siège de la Safer Grand Est.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

BERNARDVILLE

DERNARDVILLE			
07	0210	KIMMREBEN	4 a 67 ca Taillis simple A
07	0211	KIMMREBEN	4 a 34 ca Vignes A
07	0214	KIMMREBEN	10 a 50 ca Taillis simple A
EPFIG			
45	0189	WOLFSGRUBE	13 a 50 ca Vignes A
ROSHEIM			
25	0075	KINTZELTAL	21 a 78 ca Vignes A
BOERSCH			
80	0145	ALTENBERG	2 a 93 ca TAOC A
08	0255	ALTENBERG	13 a 24 ca VignesA

SAFER GRAND-EST

Appel de candidatures

La SAFER Grand-Est se propose sans engagement de sa part, d'attribuer par rétro-cession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **25/03/2024** (date de réception en nos locaux) auprès du Service Forestier, 26 Avenue du 109° RI 52905 CHAUMONT Cedex 9 Tél. 03 25 35 03 37 ou par mail à l'adresse

Toret@safergrandest.fr

Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Forestier ou au siège de la Safer Grand Est.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande

BIENS FORESTIERS : Sous réserve de la purge du droit de préférence des riverains et des droits de préemption.

Nerains et des droits de preemption.

LA BROQUE: Libre de chasse – zonage N
76 a 14 ca – Bouhonville: 25-14 - La fraise: 32-2 - Pres de la scierie: 30-34
GRANDFONTAINE: Libre de chasse – zonage RNU
83 a 30 ca – Haut fourneau: 09-102-103 - Morveux: 16-47
SAALES: Libre de chasse – zonage N
79 a 04 ca - Devant voyemont: 16-25 - Gouttes balards: 16-16
SCHIRMECK: Libre de chasse – zonage A
3 ha 45 a 62 ca - Champs des messes: 14-32-37 - Frapelle: 15-1-3-4-35 - Hauts champs: 14-58-61-63-103

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Espace Chasse et Nature - Chemin de Strasbourg - 67170 GEUDERTHEIM

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin sont

Les adherents de la Federation Departementale des Chasseur invités à participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 13 avril 2024 à 09h00 Pôle Culturel Le Diapason 14 rue Jean Holweg - 67550 VENDENHEIM ORDRE DU JOUR

Allocution du Président – Rapport moral
 Présentation du compte-rendu financier de l'exercice 2022-2023

3. Présentation du budget prévisionnel 2024-2025
4. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes
5. Compte-rendu des activités et rapport financier du FARB
6. Vote des résolutions (approbation des budgets, vote sur le montant des cotisations,

7. Remise des distinctions honorifiques

 Compte-rendu de la Commission grand gibier
 Compte-rendu de la Commission petit gibier
 Compte-rendu de la Commission petit gibier
 Cuestion à l'ordre du jour : Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin pour la saison cynégétique en cours et adressée par courrier recommandé avec avis de réception pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la Fédération au moins vingt jours avant la date prévue pour cette séance (article 11 des statuts). Rappels:

appois. L'adhérent territoire, selon les statuts, doit justifier de ses droits vingt jours avant

l'AG au siège de la Fédération (article 11),
- L'adhérent qui dispose de pouvoirs en vue de l'AG doit, vingt jours avant la date de celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont il dispose au siège de la

celle-ci, adresser la liste nominative des droits de vote dont il dispose au siège de la Fédération (article 11),

- Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente, soit 75 voix Le chasseur ayant validé son permis avec un timbre « 67 » pour la saison 2023-2024 et qui souhaite participer au vote, doit présenter son permis de chasser validé et son timbre « VOTE » pour le retrait du bulletin de vote lors de l'AG.

IMPORTANT : Pour pouvoir retirer son bulletin de vote, il faut impérativement :

- Présenter son permis de chasser validé pour la saison 2023-2024 dans le Bas-Rhin,

- Ou être détenteur d'un droit de chasse à jour de cotisation dans le Bas-Rhin.

Le Président. Frédéric OBRY

SCP Nicolas CHAPOUTOT

et Thomas EHRHARDT Notaires associés 48 rue du Général Leclerc 67540 OSTWALD

AVIS DE SAISINE

DE LEGATAIRE

UNIVERSEL

DELAI

D'OPPOSITION

Par testament olographe du 6 avril 2023, Monsieur Charles Frédéric HEINTZ, demeurant à ILLKIRCH-GRAFFENSTA-DEN (67400)11 rue des Chasseurs, né à NIEDERLAUTERBACH (67630), le 10

juillet 1937, époux de Madame Jeanine

Décédé à ILLKIRCH-GRAFFENSTA-DEN (67400) (France), le 29 décembre 2023, a institué un légataire universel.

2023, a institue un legataire universei. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Céline KARCH, notaire à OSTWALD (67540), suivant procès-verbal daté du 28 février 2024. Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire seront formées auprès

de Maître Céline KARCH, notaire à OSTWALD (67540), 48 Rue du Général

Leclerc, chargée du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament

et copie de ce testament.

Me Céline KARCH

CAISSE DE CREDIT MUTUEL **STRASBOURG** NEUDORF CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 12 AVRIL 2024 et à 19:00 heures à l'adresse suivante : L'ILLIADE

11 allée François Mitterrand 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assem-blée, constitution du bureau 02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte

04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes 05 Approbation du bilan et du compte de

résultat 06 Affectation du résultat 07 Approbation de la variation du capital

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-

08 cultus et decharge au conseil d'administration
09 Pouvoirs pour les formalités
10 Clôture de l'assemblée générale
Les votes pourront se faire entre le
28/03/2024 et le 11/04/2024 sur votre 28/03/2024 et le 11/04/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habi-tuels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à dis-

Le Président du Conseil d'Administration

COMMUNE DE ODRATZHEIM

Plan Local d'Urbanisme Modification n°2 et Révision allégée n°1

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 6 février 2024, il sera procédé à une enquête publique unique

Par arrete municipal du o levrier 2024, i sera procede a une enquete publique unique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les axes principaux du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sont :

- Le reclassement de la zone 2AU d'une superficie d'un hectare, située au lieu-dit « Strengenfeld », en zone 1AU afin de permettre la construction de 21 logements et la création sur cette zone d'une orientation d'aménagement et de programmation ;

- L'ajustement du règlement de la zone UB (qui jouxte le secteur du Strengenfeld). afin que les règles de stationnement pour les voitures soient cohérentes avec celles de la zone 1AU et la modification de l'article sur l'implantation des constructions en zone UB afin de maintenir un font de rue homogène;

- La correction d'erreurs de rédaction dans le règlement de la zone agricole A et de

Les axes principaux du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sont : -L'augmentation de la hauteur des constructions permises au sein de la zone 1AUX pour permettre l'installation d'une entreprise de machines agricoles nécessitant de plus grandes hauteurs sous plafond ; -L'augmentation de l'inclinaison maximale autorisée des toitures à pente au sein de la zone 1AUX.

la zone 1AUX.
L'enquête se déroulera sur une durée de 31 jours consécutifs:
du mercredi 6 mars 2024 à 9 heures au vendredi 5 avril 2024 à 12 heures.
Monsieur Gabriel NEUSCH, Directeur d'Ecole et secrétaire de mairie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquéteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Monsieur Gilbert RINCKEL, a été désigné en qualité de com-

missaire enquêteur suppléant.

missaire enqueteur suppleant.
Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront
consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/modifi2-plu-revision-allegee-odratzheim
Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support
papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête
aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h

- Mardi et jeudi de 16h à 18h

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les permanences
du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :
- Mercredi 6 mars de 9h à 12h

Mercredi 20 mars de 4h à 17h

Mercredi 20 mars de 14h à 17h
 Vendredi 5 avril de 9h à 12h
 Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et pro-

positions :
- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire

enqueteur et depose à la maine - soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 13 rue de l'Eglise – 67520 ODRATZHEIM - soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@odratzheim.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du compriserire parutèteur.

à l'attention du commissaire enquêteur »

a l'attention du commissaire enqueteur » - soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modifi2-plu-revision-allegee-odratzheim Le dossier de révision allégée n° 1 du P.L.U. comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique. L'autorité responsable des projets de modification n°2 et de révision allégée n° 1 du Plan Lead d'Uteration en la compune d'Odratzheim perségoration page 1 de programment de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration de l'adratzheim perségoration persegoration de l'adratzheim perségoration de l'

L'autorité responsable des projets de modification n°2 et de révision allegee n°1 du Plan Local d'Urbanisme est la commune d'Odratzheim représentée par son Maire François JEHL et dont le siège administratif est situé à 13 rue de l'Eglise, 67520 ODRATZHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse. Au terme de l'enquête, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération du consoil municipal.

Consen municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la mairie et sur le site internet https://www.registre-numerique.fr/modifi2-plu-revision-allegee-odratzheim pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

CAISSE DE CREDIT

MUTUEL

STRASBOURG

CATHEDRALE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'as-

Les societaires sont informes que l'as-semblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le MERCREDI 03 AVRIL 2024 et à 19h15 heures

SOFITEL STRASBOURG GRANDE ILE 4 PLACE SAINT PIERRE LE JEUNE 67000 STRASBOURG

avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assem-

02 Compte-rendu d'activité 03 Présentation du bilan et du compte de résultat

04 Rapport du conseil de surveillance et

certification des comptes 05 Approbation du bilan et du compte de résultat

06 Affectation du résultat 07 Approbation de la variation du capital

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-

09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.

10 Pouvoirs pour les formaites 11 Clôture de l'assemblée générale Les votes pourront se faire entre le 19/03/2024 et le 02/04/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habi-tuels d'ouverture ou lors de l'assemblée dénérale Les documents statutaires

pourront être consultés sur place ainsi

Les documents statutaires

10 Pouvoirs pour les formalités

à l'adresse suivante

blée, constitution du bureau

CAISSE DE CREDIT MUTUEL **STRASBOURG AUSTERLITZ**

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'as-Les societaires sont informes que l'as-semblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le MERCREDI 27 MARS 2024 et à 19:30 heures

CENTRE CULTUREL MARCEL MAR-

5 PLACE ALBERT SCHWEITZER 67100 STRASBOURG

avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau 02 Compte-rendu d'activité 03 Présentation du bilan et du compte

de résultat 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes 05 Approbation du bilan et du compte de

07 Approbation de la variation du capital

social 08 Quitus et décharge au conseil d'ad-

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-ministration
09 Elections au conseil de surveillance
1 siège est à pourvoir (*).
10 Réponses aux questions
11 Pouvoirs pour les formalités
12 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Artice 11 du Règlement Général de
Fonctionnement. Vous pouvez consulter
votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le

Les votes pourront se faire entre le 12/03/2024 et le 26/03/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans tuels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à dis-

Le Président du Conseil d'Administration

Société présentant les caractéristiques

Capital: 100 euros SIEGE: 5 Quai Koch 67000 STRAS-

OBJET : en France et à l'étranger : La vente en gros, au détail, import-export de tous produits non réglementés. Toutes prestations de services. La participation à toutes opérations similaires à celles déterminées dans l'objet social

DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Netanel ME-RARU, demeurant 19 rue du Général de Castelnau 67000 STRASBOURG, pour une durée illimitée IMMATRICULATION : au RCS de STRASBOURG.

TLA LOCATIONS

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 février 2024, à OBERHAUSBERGEN. Dénomination : TLA LOCATIONS Forme : Société par actions simplifiée

associés pour toutes les cessions d'ac-

CAISSE DE CREDIT MUTUEL HANAU VAL DE MODER

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'as-Les societaires sont informes que l'as-semblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 12 AVRIL 2024 et à 19:00 heures

à l'adresse suivante : Salle Polyvalente 4 chemin de la Moder 67350 VAL DE MODER

avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau

02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat 04 Rapport du conseil de surveillance et

certification des comptes 05 Approbation du bilan et du compte de

06 Affectation du résultat 07 Approbation de la variation du capital

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-

ministration
09 Elections au conseil d'administration 2 sièges sont à pourvoir (*).

M ROESS DAVID, élu sortant, sollicite
le renouvellement de votre confiance. 10 Elections au conseil de surveillance

4 sièges sont à pourvoir (*). BERTRAND ROLAND. M MESSER CHRISTIAN, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

11 Pouvoirs pour les formalités

12 Réponses aux questions 13 Remise de prix du concours Euro-

jeunes
14 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de
Fonctionnement. Vous pouvez consulter

votre Caisse de Crédit Mutuel. votre Caisse de Credit Mutuel. Les votes pourront se faire entre le 28/03/2024 et le 11/04/2024 sur votre espace de banque à distance ou davis votre Caisse aux jours et horaires habi-tuels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à dis-

Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT MUTUEL **GAMBSHEIM KILSTETT**

Les sociétaires sont informés que l'as-semblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le VENDREDI

CONVOCATION

12 AVRIL 2024 et à 19h00 heures

8 rue de la dordogne 67760 GAMBSHEIM

or vou Galinisate du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau 02 Compte-rendu d'activité 03 Présentation du bilan et du compte

de résultat 04 Rapport du conseil de surveillance et

certification des comptes 05 Approbation du bilan et du compte de 06 Affectation du résultat 07 Approbation de la variation du capital

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-ministration
09 Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration
10 Elections au conseil d'administration 1 siège est à pourvoir (*).
11 Elections au conseil de surveillance 3 sièges sont à pourvoir (*).
M HAMM SERGE, MME JUNG BAR-BARA, élus sortants, sollicitent le renou-veillement de votre confiance

vellement de votre confiance.

12 Réponses aux questions

13 Pouvoirs pour les formalités 13 Pouvoirs pour les formalités 14 Clôture de l'assemblée générale *Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

Les votes pourront se faire entre le 28/03/2024 et le 11/04/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habitule d'australe d'australe des de la comptier de la tuels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi

tance. Le Président du Conseil d'Administration

Rejoignez-nous sur notre page Facebook L'Est agricole et viticole -Le Paysan du Haut-Rhin

CAISSE DE CREDIT MUTUEL KRONTHAL

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'as-semblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le VENDREDI

05 AVRIL 2024 et à 19h30 heures à salle des roseaux

2A rue de l'usine 67520 MARLENHEIM

avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau 02 Compte-rendu d'activité 03 Présentation du bilan et du compte

de résultat 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat

06 Affectation du résultat 07 Approbation de la variation du capital

08 Quitus et décharge au conseil d'ad-

ministration
09 Elections au conseil d'administration
1 siège est à pourvoir (*).
10 Elections au conseil de surveillance
3 sièges sont à pourvoir (*).
MME FRIEDERICH ELISABETH, MME

CASPAR ELISABETH, M LAUGEL-JEAN MICHEL, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance. 11 Allocution de l'invité d'honneur

12 Pouvoirs pour les formalités 13 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de
Fonctionnement. Vous pouvez consulter
votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le
21/03/2024 et le 04/04/2024 sur votre

espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à dis-Le Président du Conseil d'Administration

CAISSE DE CREDIT **MUTUEL PARC DE LA BRUCHE**

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que l'as-semblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée se tiendra le VENDREDI

19 AVRIL 2024 et à 19h00 heures à l'adresse suivante : Espace Multisports du MULBACH 1 rue du Lavoir 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

67203 GERRACHAEFFOLSHEIM avec l'ordre du jour suivant : 01 Bienvenue, ouverture de l'assem-blée, constitution du bureau 02 Compte-rendu d'activité 03 Présentation du bilan et du compte

de résultat 04 Rapport du conseil de surveillance et

oct l'apport de du conserve la la certification des comptes 05 Approbation du bilan et du compte de résultat 06 Affectation du résultat 07 Approbation de la variation du capital

08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Elections au conseil d'administration

1 siège est à pourvoir (*). 10 Elections au conseil de surveillance 4 sièges sont à pourvoir (*).
M HALB LUC, M FABBRO LUC, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

11 Réponses aux questions

11 Réponses aux questions
12 Pouvoirs pour les formalités
13 Clôture de l'assemblée générale
"Cf. Article 11 du Règlement Général de
Fonctionnement. Vous pouvez consulter
votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le
04/04/2024 et le 18/04/2024 sur votre
espace de banque à distance ou dans
votre Caisse aux jours et bezince habit. votre Caisse aux jours et horaires habi-tuels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à dis-

La Présidente du Conseil d'Administra-

Le Président du Conseil d'Administration CONSTITUTION

Forme: Société par actions simplifiée unipersonnelle
Objet: la location de tout type de véhicule de tout tonnage sans chauffeur pour particuliers et professionnels.
Durée de la société: 99 années
Capital social fixe: 1.000 euros divisé en
1.000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs nellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Agré-ment préalable de la collectivité des

tions. Siège social : 13 Route de Saverne, 67205 Oberhausbergen. La société sera immatriculée au RCS de

La societe seta infinanciale au RCS de Strasbourg. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote dans les condi-tions statutaires et légales. A été nommé Président : Monsieur Ab-dellah TALIB, 13 Route de Saverne,

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2024 il a été constitué une société Dénomination sociale : HOLDING KA-

Forme et capital : Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000€ Siège social : Parc d'activité de la Gare –

tion de parts sociales, actions ou toute autre forme de participation financière – La gestion administrative. Président : Monsieur Mehmet KARABI-

BER, 8b rue des Fileurs 67420 BISCH-WILLER. Cessions d'actions : Toute cession d'ac-tions de la société est soumise au préa-lable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Géné-

Durée : 99 ans à compter de son imma-triculation au RCS de Strasbourg.

ALINE M PHOTO

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 178B rue Principale 67440 SCHWENHEIM

Par acte SSP en date du 21/02/2024, il a été constitué une EURL dénommé

ALINE M PHOTO

Objet social: Artisan photographe, La réalisation de photographies et reportages photographiques, à destination des particuliers et professionnels, la vente de photographies sur tous supports et par tous moyens, l'organisation de formation, de cours, de conférences et d'animation en matière de photographie. Siège social : 178B rue Principale 67440

SCHWENHEIM

Capital: 1 000 euros Gérance: M Aline MASSERAN demeu-rant 178B rue Principale 67440 SCHWEN-HEIM Durée : 99 ans à compter de son imma-

triculation au RCS de SAVERNE

NETA GROUP Avis est donné de la constitution d'une

CONSTITUTION

FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : NETA GROUP

67205 Oberhausbergen.

HOLDING **KARABIBER**

1b rue de l'Artisanat 67240 BISCH-WILLER Obiet social : Acquisition et administra-